

Comment Wiko gagne en sérénité juridique

VINCENT BOUQUET vbouquet@lesechos.fr LES ECHOS Le 03/04/2017 à 02:00



Le directeur juridique de Wiko, arrivé en septembre, doit évoluer dans un univers où la moyenne d'âge des collaborateurs est de tout juste 30 ans

STRATEGIE// Nouvellement arrivé dans la marque française de téléphonie mobile, mais avec trente ans d'expérience au compteur, le directeur juridique, Philippe Blanchet, cherche à délester ses deux dirigeants de la part juridique du business.

Chez Wiko, Philippe Blanchet fait figure d'ovni. Alors que, dans bon nombre d'entreprises, ce quinquagénaire se fondrait dans le décor, il apporte au contraire « *de la diversité* » à la marque française de téléphonie mobile, filiale du puissant fabricant chinois Tinno. Et pour cause : le directeur juridique, arrivé en septembre, doit évoluer dans un univers où la moyenne d'âge des collaborateurs est de tout juste 30 ans. « *Je suis certainement le doyen de la maison, même si on ne me le fait jamais sentir, explique-t-il. C'est une aventure complètement nouvelle et un sacré challenge pour moi. Dans cette entreprise qui fourmille d'idées, je dois maintenir un haut niveau de maîtrise des risques grâce à mon expérience juridique.* »

Des relations très fluides

Une expertise qu'il a pu acquérir au gré de ces trente ans de carrière qui l'ont conduit, successivement, chez Technip, à la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), puis chez Sofrecom où il a fondé le service juridique d'une filiale d'Orange (à l'époque France Télécom). Directeur juridique monde d'Orange avant son rachat par France Télécom, il a ensuite, après un passage en tant que « *of counsel* » au sein du cabinet américain Thompson & Knight, rejoint, en 2009, la CMA CGM où, pendant sept ans, il

a conduit une équipe de plus de 50 juristes. *« En arrivant chez Wiko, j'ai donc dû dire adieu au traditionnel costume-cravate et ai découvert une vraie simplicité et une grande efficacité, confie Philippe Blanchet. Plus question de perdre des heures à se regarder le nombril dans des comités Théodule. Les relations sont très fluides, y compris, et surtout, avec les deux dirigeants, Laurent Dahan et Michel Assadourian. »*

Aux commandes depuis un peu plus de six mois d'une direction juridique qui n'a que trois ans, Philippe Blanchet n'a qu'un seul objectif : permettre aux deux dirigeants de se focaliser sur le développement de Wiko en les délestant de toute la dimension juridique du business. *« Nos juristes sont très opérationnels et doivent immédiatement répondre aux problématiques rencontrées, dans le souci constant de la satisfaction du client, souligne le directeur juridique. Dans une structure comme la nôtre, il n'est pas possible de se retrancher dans son bureau en attendant que les opérationnels vous sollicitent. Les juristes doivent être avant tout au service de l'entreprise, et donc de ses clients. »*

Une multitude de chantiers

Après avoir passé quelques semaines à prendre le pouls de Wiko, *« en écoutant et en apprenant »*, Philippe Blanchet a lancé plusieurs chantiers pour accompagner les ambitions de la seconde marque du marché français, derrière Samsung. Au programme : un renforcement du pôle propriété intellectuelle, pour lui permettre de mieux protéger ses droits en la matière, mais aussi un travail sur la valorisation des actifs incorporels, point souvent négligé par les entreprises mais particulièrement stratégique dans le cas de Wiko. *« De plus, les contrats que nous avons récemment signés avec les opérateurs ont particulièrement mobilisé les juristes, ajoute-t-il. Nous avons dû veiller à bien sécuriser ce nouveau canal de distribution dans un environnement B to B où la structure même des contrats est souvent beaucoup plus complexe. »*

Autre enjeu : le numérique, *« qui bouleverse le métier des opérateurs et des fabricants de téléphone »*, assure le directeur juridique. Dans un secteur d'activité où les contenus prennent de plus en plus de place, Philippe Blanchet doit veiller à *« circonscrire de nouveaux risques juridiques notamment liés la protection des données personnelles »*. Et apporter, ainsi, un filet de sécurité nécessaire à Laurent Dahan et Michel Assadourian pour piloter en toute sérénité.